

REGION DE L'EST

EAST REGION

DEPARTEMENT DU HAUT NYONG

UPPER-NYONG DIVISION

COMMUNE D'ATOK

ATOK COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARIAT



DECISION MUNICIPAL N°00001/DM/C/SG/ATOK/SG/2025

Portant annulation de l'appel d'offre national ouvert n°001/ AONO/C.ATOK/CIPM/2024 du 17/12/2024 pour les travaux de construction d'un complexe commercial et d'une gare routière dans la commune d'Atok

Le Maire de la Commune d'Atok, Maître d'ouvrage et Autorité Contractante

Vu La Constitution
 Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des CTD
 Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics en ses articles 60 (1) et 120 (1).
 Vu le décret N° 95/082 de la 24/4/1995 portant création de la commune d'Atok ;
 Vu le procès-verbal du 18/02/2020 et l'arrêté N° 0046/A/MINDEVEL du 03/03/2020 constatant à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020, l'élection de Monsieur **BAK Jean Yves**, Maire de la commune d'Atok ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

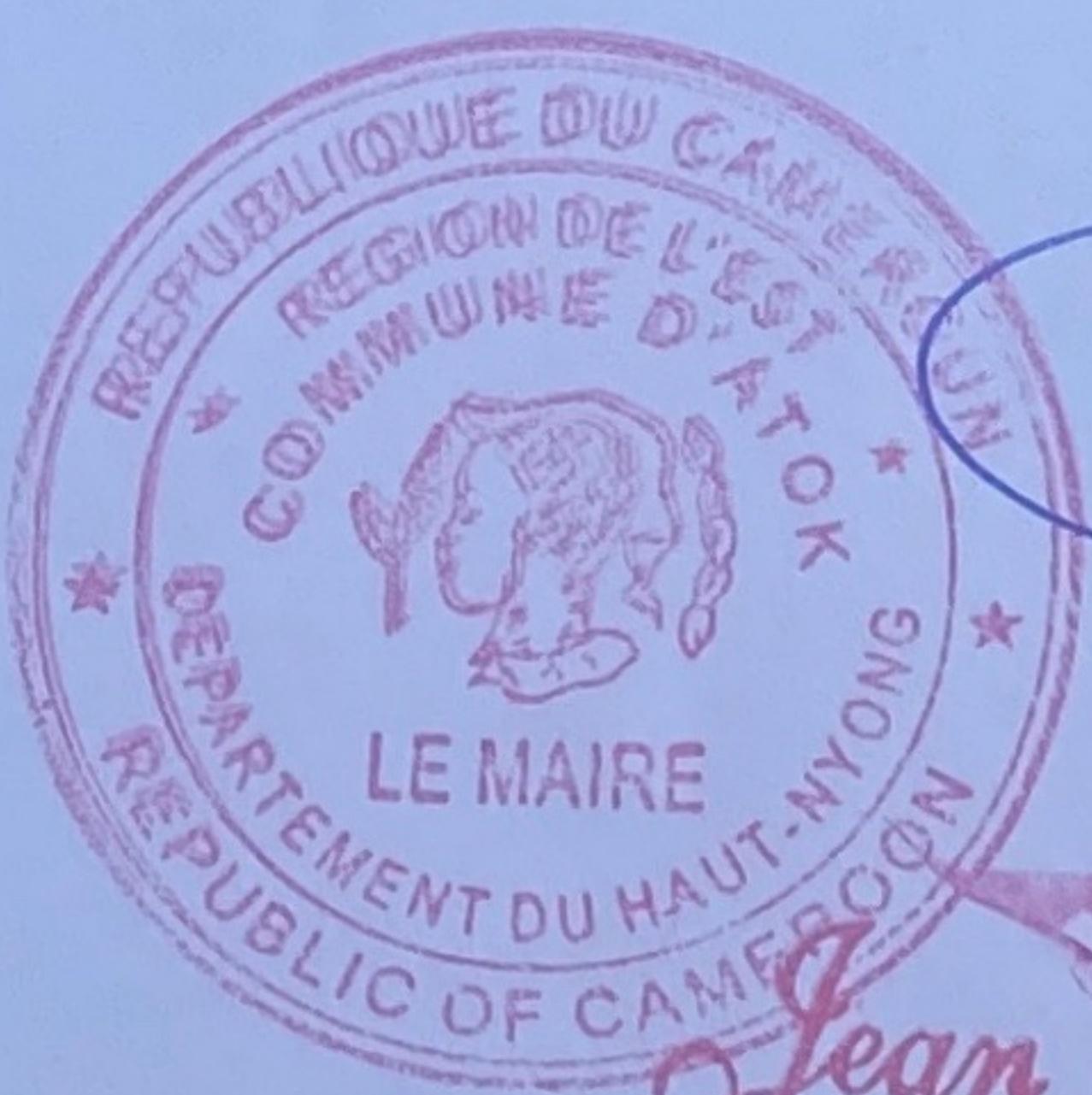
ARTICLE 1 : Est à compter de la date de signature de la présente décision, annulé, l'appel d'offre national ouvert **N°001/ AONO/C.ATOK/CIPM/2024 DU 17/12/2024** pour les travaux de construction d'un complexe commercial et d'une gare routière dans la commune d'atok, pour une date ultérieure.

Article 2 : Cette décision sera enregistrée, publiée, et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Atok le,

07 JAN 2025

LE MAIRE



Jean Yves Bak
Analyste Economiste